



Bulletin de l'EPI n° 55 de septembre 1989

Jacques Baudé

► To cite this version:

Jacques Baudé. Bulletin de l'EPI n° 55 de septembre 1989. EPI (Association Enseignement Public & Informatique), 1989, ISSN : 1254-3985 ; <http://www.epi.asso.fr>. edutice-00000843

HAL Id: edutice-00000843

<https://edutice.hal.science/edutice-00000843>

Submitted on 26 May 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉDITORIAL

Nous sommes nombreux à penser, et à écrire, depuis des années, que l'informatique dans l'enseignement peut être facteur de progrès et de démocratisation en offrant notamment des solutions aux problèmes d'individualisation et de diversification des formations des jeunes, d'adaptation des méthodes comme des contenus, d'autonomie et de travail personnel des élèves, d'ouverture de l'école sur le monde extérieur...

Notre erreur a été de croire que le mouvement serait rapide. Il faut reconnaître que le bilan de plus de 20 années n'est pas satisfaisant.

A cela certainement de nombreuses raisons : absence d'une politique cohérente clairement définie s'exprimant dans la durée, hétérogénéité des motivations des différents partenaires, insuffisance des logiciels, quasi absence de toute allusion à l'utilisation de l'informatique pédagogique, comme auxiliaire de l'enseignement, dans les programmes officiels...

Mais la cause essentielle, selon nous, concerne la formation des maîtres :

- insuffisance, voire inexistence de la formation initiale,
- absence d'orientations claires associant la réflexion sur les outils, la conception, l'utilisation pédagogique.

Le problème de la formation initiale est certainement un problème difficile ; le fait d'attendre ne le simplifie pas.

Mais nous sommes certainement sur la bonne voie.

En réponse aux questions écrites de plusieurs Députés que nous avons contactés, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a répondu (cf. page 7) : « ... les formations continues qui ont rendu possible les réalisations actuelles se poursuivront en se diversifiant. Mais aussi la formation à l'utilisation de l'informatique comme outil pédagogique sera intégrée dans la formation initiale des futurs enseignants ».

Monsieur Antoine PROST, Chargé de mission auprès du Premier Ministre, à qui nous avons également adressé les 11 propositions d'action de l'association (cf. Bulletin n°54 pages 4 à 6) nous a écrit le 25 mai : « ... je crois tout à fait nécessaire qu'il y ait une formation aux Nouvelles Technologies Educatives dans toutes les formations initiales des futurs enseignants, qu'il y ait une politique de recherche systématique et que l'on s'occupe sérieusement des logiciels pédagogiques, de leur évaluation et de leur mise à disposition de l'ensemble des enseignants ». (cf. page 8).

Monsieur TRINCAL, Directeur adjoint du Cabinet, lors de l'audience qu'il nous a accordée le 26 juin au nom du Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, s'est montré favorable à notre proposition d'introduction des NTE dans la formation initiale de tous les enseignants, avec intégration dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) des compétences actuellement disponibles dans les Centres Académiques de Formation à l'Informatique Pédagogique (cf. page 14).

Au JO du 17 juillet (cf. page 21) est publiée la réponse de L. JOSPIN à une question de M. Guy LENGAGNE, Député du Pas de Calais concernant la formation initiale des futurs enseignants aux NTE : sociés tous les partenaires. C'est dans ce cadre que tout naturellement la réflexion sur les nouvelles techniques éducatives devra trouver sa place ».

Faisant suite à un silence prolongé, il y a là des déclarations d'intention que l'EPI ne peut accueillir qu'avec intérêt.

Au moment où l'on met en place les IUFM il est nécessaire et urgent de préciser la place qui sera faite aux "Technologies modernes d'information et de communication". C'est la volonté de répondre concrètement à ces questions qui doit maintenant se manifester.

Jacques BAUDÉ
François BOULE
22 septembre 1989